

BUT Gestion des Entreprises et des Administrations en 3 ans - Sup'Expertise (Courbevoie)

Parcours : Gestion Comptable, Fiscale et Financière

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

36 mois
1800 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Le BUT GEA forme de futurs cadres intermédiaires capables d'intervenir dans tous les processus d'analyse, de décision et de pilotage de la gestion d'une entreprise ou d'une administration, que ce soit d'un point de vue financier, managérial ou des ressources humaines. Le BUT GEA est composé d'un socle commun sur trois années centrées sur le domaine de la Gestion. Ce socle commun est composé de 3 compétences :

- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement.
- Aider à la prise de décision.
- Piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation.

Notre établissement propose le parcours GC2F qui vise à former les étudiants :

- Aux procédures d'analyse, de décision, de pilotage et de monitoring des politiques comptables et financières à mettre en œuvre pour la gestion et la croissance d'une entreprise et les adapter si besoin.
- À produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation
- Capacité à évaluer l'activité de l'organisation

► Accès au diplôme

Niveau d'étude requis : Baccalauréat

Admission : Sur dossier, entretien et test de sélection

Dépôt de candidature : Parcoursup et site internet www.supexpertise.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Rentrée : Début septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Nadia Ben Farhat Toumi - n.toumi@iut.univ-evry.fr - 01 69 47 79 29

Contact administratif : Cosima CHABI DE PERETTI - c.chabideperetti@supexpertise.fr - 01 49 21 43 56 / Nabaëte ABDELLI - n.abdelli@supexpertise.fr - 01 49 21 43 62

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09

► Lieu(x) de formation

SUP'EXPERTISE
9 rue du Moulin des Bruyères
92400 COURBEVOIE

Visez l'excellence
SUP
EXPERTISE
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'EXPERTISE
COMPTABLE, DE L'AUDIT ET DU CONSEIL

Programme de la formation

Activités en entreprise

L'activité en entreprise est prise en compte à de multiples niveaux :

- Dans le cadre de « l'activité en entreprise »,
- Dans le cadre plus particulier de l'activité Saé (Situation d'apprentissage et d'évaluation) dite « Portfolio ». Il s'agit, pour les alternants, de tenir leur journal de bord professionnel de leurs réalisations en entreprise

SEMESTRE 1

UE1

- Environnement économique
- Fondamentaux du droit : Introduction au droit et droit des obligations
- Fondamentaux du droit : Institutions publiques françaises et européennes
- Ressources humaines
- Management d'activités
- Environnement sociologique

UE3

- Gestion de projet
- Psychologie sociale
- Expression communication
- Anglais
- PPP
- Outil numérique de communication

UE2

- Fiscalité
- Comptabilité
- Outil mathématique de gestion
- Outil numérique de gestion
- Finance (maths fi)
- EBP - SAE

SAÉ

- Fondamentaux du droit : Introduction au droit et droit des obligations
- Fondamentaux du droit : Institutions publiques françaises et européennes
- Comptabilité
- Situer une organisation TD - Commun - Jeu Plateau
- Mise en œuvre d'une organisation - Autonomie
- Construire une posture - Autonomie

Semestre 2

UE1

- Environnement économique
- Environnement juridique
- Ressources Humaines
- Management des activités

UE3

- Psychologie sociale
- Expression communication
- Anglais
- PPP
- Méthodologie est gestion de projet
- Méthodologie d'enquête

UE2

- Fiscalité
- Comptabilité
- Outils mathématiques de gestion
- Outils numériques de gestion
- Contrôle de gestion
- Finance

SAÉ

- Contribuer à la gestion d'une organisation
- Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance d'une organisation
- Environnement juridique
- Fiscalité
- Comptabilité
- Outils mathématiques de gestion
- Outils numériques de gestion
- Contrôle de gestion
- Expression communication
- PPP
- PORTFOLIO

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-